

# Tribune

## *Qu'attendent nos évêques ?*

Benoît XVI, pour éviter un schisme, a permis le retour au rite de Saint Pie V.

Nous comprenons cette préoccupation. Mais il est un schisme autrement plus grand qui est en train de se réaliser : c'est la coupure de l'Eglise avec une grande partie de la population française.

Pour faire face au manque de prêtres, on a regroupé les paroisses ; on a laissé tombé les anciennes communautés de quartier, croyant qu'on allait pouvoir regrouper tous les fidèles dans ces « maxi-paroisses ». Or, non seulement on n'a pas regroupé tous les chrétiens, mais de plus, l'ensemble de la population se trouve encore plus éloigné de l'Eglise. Il semble que face à cette situation, les évêques ne réagissent point.

Et pourtant, il y a des solutions que beaucoup souhaitent et que l'on pourrait mettre en œuvre dès aujourd'hui (sans attendre que Rome permette l'ordination d'hommes mariés) ; voici les solutions que nous proposons :

1. Ainsi que le prévoit le Droit Canon (Canon 517-2), on pourrait confier la responsabilité des paroisses à des laïcs, un curé modérateur présidant l'ensemble de ces communautés. Le culte et la vie de la paroisse pouvant ainsi continuer à être réalisés dans les communautés de quartier, dans lesquelles il pourrait y avoir chaque dimanche une célébration sans prêtre, le curé passant assurer une célébration eucharistique tous les mois ou tous les deux mois.

Le responsable laïc, entouré naturellement d'une équipe, veillerait à la vie de la paroisse dans la totalité : la mission, le catéchisme, les sacrements, la vie sociale et caritative.

Nous pensons que loin de donner l'habitude aux communautés de se passer de prêtres, des communautés vivantes, nourries de la parole de Dieu, sentiront encore plus vivement le besoin d'un prêtre.

2. Le baptême : des laïcs pourraient fort bien célébrer le sacrement de baptême. Pourquoi ne pas admettre qu'un laïc qui a rencontré des couples, a fait des réunions avec eux, puisse célébrer le sacrement de baptême ? (cf Canon 861-2).
3. Le mariage : il en serait de même pour les mariages. Et cela d'autant plus facilement que dans les mariages, ce sont les époux qui sont eux-mêmes ministres du sacrement de mariage. Cela serait préférable à un prêtre qui célèbre trois mariages successifs d'époux qu'il a à peine eu le temps de rencontrer.
4. Nous ne parlons pas des cérémonies de funérailles présidées par des laïcs : cela se fait déjà...